

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-présidente du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	8

**Nombre d'administrateurs présent(s) :** ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BLANCHIN Jacques, HACHANI Johann, JANNIN Pierrick, DANEL Marie-Hélène, DUPONT Christel.

**Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir :** 1 (BEAL Roselyne donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

**Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir :** 5 (CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, BRUYERE Renée, DE LAVISON Corinne, WIATR Miriam).

**Le secrétariat a été assuré par :** Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 22 juin 2023**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-23 ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que Madame la vice-présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 22 juin 2023 ;

**Considérant** que ce projet a été adressé aux administrateurs le 29 septembre 2023 ;

**Considérant** que Madame la Vice-Présidente invite les administrateurs à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

## **Le Conseil d'Administration :**

- 1) **ADOPTE**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 22 juin 2023.
- 2) **CHARGE** Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 5 octobre 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **11 OCT. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **11 OCT. 2023**

**Caroline ACQUAVIVA**  
Vice-présidente du CCAS

  
  
**Marc GUICHARD**  
Secrétaire de séance  
Directeur du CCAS  


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.*